



Assemblée générale

Distr. générale
24 juillet 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 106 de l'ordre du jour provisoire*

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Note du Secrétaire général

1. Le rapport du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour 2006 est présenté ci-joint à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article IV de l'Accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire (résolution 54/280 de l'Assemblée générale, annexe).

2. Le nombre d'exemplaires du rapport étant limité, il n'a pas été possible de distribuer celui-ci aussi largement qu'il est d'usage. Les délégations sont par conséquent priées de se munir, pour examen de ce point de l'ordre du jour, des exemplaires qui leur auront été remis.

* A/62/150.

